

Demande de badge

Peggy Energy SA

Route de Vernettes 19, CH-1566 St-Aubin FR



Kundenstammblatt

Fiche client

Kundennummer N° du badge	
-----------------------------	--

Sprache Langue	<input type="checkbox"/> Deutsch <input type="checkbox"/> Français	<input type="checkbox"/> Italiano <input type="checkbox"/>
-------------------	---	---

Firmenname Nom de l'entreprise	Name / Vorname Nom / Prénom
-----------------------------------	--------------------------------

Strasse / PLZ / Ort Rue / NPA /Lieu
--

Tel. Nr. N° de tél.	E-Mail Rechnungsversand E-Mail de facturation
------------------------	--

War Ihr Unternehmen in den letzten 24 Monaten Gegenstand einer strafrechtlichen Verfolgung?
Votre entreprise a-t-elle fait l'objet d'une réquisition de poursuite au cours des 24 derniers mois ?

<input type="checkbox"/> ja/oui	<input type="checkbox"/> nein/non
---------------------------------	-----------------------------------

Namensschild in Rechnung gestellt

Badge-Option in Vorauszahlung mit monatlichen Transaktionsdetails per E-Mail

Option de badge en facturation

Option de badge en pré-paiement avec détails des transactions mensuel par mail

<input type="checkbox"/> ja/oui	<input type="checkbox"/> ja/oui
---------------------------------	---------------------------------

Den Badge mit einem Fahrzeug über die Fahrzeugnummer verbinden :

Relier le badge à un véhicule à l'aide du n° d'immatriculation :

Aufforderung zur Eingabe des Kilometerstandes an den Bestellterminal :

Demander la saisie du kilométrage à la borne de commande :

PIN-Code des Ausweises

Zufallscodes pro Karte / Codes aléatoires par badge

Code PIN du badge

Ein einziger Code für alle Karten / Un seul et même code pour tous les badges

Interne Informationen / autres informations :

Zahlung der Rechnung per Lastschriftverfahren (LSV) / Paiement de la facture via LSV	Zahlungsbedingungen / Conditions de paiement	Envoi de la facture uniquement par mail
<input type="checkbox"/> ja/oui	20 jours	
<input type="checkbox"/> nein/non		

Bemerkungen / Remarques

Ort, Datum und Unterschrift des Kunden

Lieu, Date et Signature client

Ort, Datum und Unterschrift Peggy Energy SA

Lieu, Date et Signature Peggy Energy SA

Annexes : conditions générales de l'utilisation du badge Peggy Energy SA, programme de fidélité, Instruction badge en prépaiement



Conditions générales du Badge Peggy Energy SA

Les présentes conditions générales («CGV») s'appliquent pour le badge client PEGGY et régissent les rapports juridiques entre l'entreprise émettrice du badge et le titulaire de ce dernier.

1. Conditions d'acquisition :

Après l'acceptation de la demande par Peggy Energy SA, l'auteur de la demande (ci-après désigné comme : le «Client») reçoit un badge client "PEGGY" personnel (ci-après désigné comme : le "Badge") et un code secret personnel (code PIN). Peggy Energy SA est autorisée à refuser, sans indiquer de motifs, des demandes d'émission de badges. En signant la demande du badge et en s'acquittant du dépôt de 20.00 CHF, l'auteur de la demande déclare accepter les conditions générales relatives à l'utilisation du badge. Chaque badge émis et distribué reste la propriété de Peggy Energy SA. Les badges sont remis exclusivement aux clients résidant en Suisse.

2. Fonction de paiement et utilisation de la carte :

Le titulaire du badge en assume la pleine responsabilité. Ce badge peut être utilisé dans notre station-service. En cas d'indisponibilité temporaire d'un point d'acceptation spécifique, les titulaires ne pourront prétendre à aucune indemnisation. De plus, les programmes d'avantages qui pourraient être proposés occasionnellement aux titulaires du badge sont susceptibles d'être modifiés ou suspendus à tout moment.

3. Diligence et responsabilité :

Le détenteur du badge est tenu d'utiliser les installations des points d'acceptation conformément aux prescriptions légales applicables, aux instructions des points d'acceptation ainsi qu'à la diligence requise par les circonstances. Le détenteur du badge répond de la totalité des dommages de toute nature, directs ou indirects, causés intentionnellement, par négligence ou par des actes accomplis par des auxiliaires, à l'entreprise émettrice du badge et/ou au point d'acceptation concerné. L'entreprise émettrice de la carte n'est pas responsable des prestations fournies par des entreprises tierces. Les éventuels défauts ou autres problèmes constatés par le détenteur du badge doivent être annoncés dès que possible à Peggy Energy SA. Peggy Energy SA et les points d'acceptation répondent envers le détenteur de la carte, la responsabilité pour les auxiliaires étant exclue, uniquement en cas de dol ou de négligence grave. L'utilisation d'un badge expiré ou invalide, ainsi que toute autre utilisation abusive du badge, peut entraîner des poursuites pénales. Le titulaire de la carte est pleinement responsable des dommages en résultant.

4. Facturation :

Le client reçoit de Peggy Energy SA une facture mensuelle ou bimensuelle, pour les achats de carburants. Le client est tenu de contrôler cette facture immédiatement après sa réception. Les factures qui ne sont pas contestées par écrit dans les 5 jours qui suivent leur réception sont réputées acceptées.

5. Solvabilité :

Le client s'engage à maintenir sa solvabilité. En cas de modification de sa situation financière, il s'engage à informer immédiatement Peggy Energy SA. A l'expiration du délai de paiement, le client tombe en demeure sans autre formalité. L'ensemble des coûts et des dépenses encourus par Peggy Energy SA en raison de cette demeure (frais de rappel et d'encaissement, intérêts moratoires, etc..) seront mis à la charge du client en sus des autres montants dus.



Conditions générales du Badge Peggy Energy SA

6. Perte et vol :

Dès réception du badge, le client est tenu de le conserver avec soin et en lieu sûr. Le code PIN personnel doit être conservé séparément et ne doit pas être à la portée de connaissance de tiers non-autorisés. Si le badge vient à être perdu ou volé, l'entreprise émettrice doit en être informée immédiatement. Le client répond de tout dommage découlant du vol, de la perte ou de l'utilisation abusive du badge. Le client répond de la totalité des frais encourus par l'entreprise émettrice en lien avec le vol ou la perte. Le dépôt ne sera pas remboursé en cas de perte, vol ou endommagement, et des frais de remplacement de 20.00 CHF, stipulés dans le contrat, seront facturés pour l'émission d'un nouveau badge.

7. Résiliation et exclusion :

Moyennant le respect d'un délai de résiliation d'un mois, le client peut, par écrit, résilier le badge en tout temps. Il doit joindre à son courrier une copie d'une pièce d'identité officielle et restituer le badge à Peggy Energy SA.

Peggy Energy SA peut en tout temps et sans avoir à indiquer de motifs demander la restitution ou le blocage du badge. Un badge dont la restitution a été exigée perd sa validité dès la réception, par le client, de la demande de restitution et doit être retourné immédiatement à Peggy Energy SA.

8. Modifications :

Peggy Energy SA est autorisée à modifier ou à compléter en tout temps les présentes conditions générales. Les modifications et compléments apportés aux conditions générales seront publiés en temps réel sur notre site internet. Ils sont considérés comme approuvés si le client ne formule pas de contestation écrite et recommandée dans les 15 jours suivant la publication. Ils sont réputés Peggy Energy SA et le client prennent fin, sous réserve des créances existantes qui résultent de l'utilisation du badge jusqu'à la date concernée ou qui sont en lien avec cette utilisation. Dès réception de l'opposition, Peggy Energy SA annule le badge qui celui-ci doit être retourné par le client à Peggy Energy SA.

9. Obligation de communication et de correction :

Le client a l'obligation de communiquer immédiatement à Peggy Energy SA l'ensemble des changements concernant les indications, le nom, l'adresse, le numéro d'immatriculation du véhicule, etc. fournies dans la demande du badge. Le client peut en tout temps faire corriger ou compléter les données le concernant en envoyant une communication dans ce sens à Peggy Energy SA.

10. Protection des données :

La déclaration de confidentialité en vigueur s'applique au traitement des données personnelles par Peggy Energy SA.

11. Droit applicable et for judiciaire :

Les présentes Conditions générales sont soumises au droit suisse, à l'exclusion de la Convention sur la vente de marchandises. En ce qui concerne les clients commerciaux, sont exclusivement compétents pour d'éventuels litiges résultant des présentes Conditions générales, resp. de l'utilisation du badge PEGGY ENERGY SA, les tribunaux ordinaires au siège de Peggy Energy SA.



Allgemeine Geschäftsbedingungen Peggy Energy AG

Die vorliegenden allgemeinen Geschäftsbedingungen (AGB) gelten für den Kunden-Badge der PEGGY ENERGY AG und regeln die Rechtsbeziehungen zwischen dem Badgeherausgebenden Unternehmen und dem Badgeinhaber.

1. Bedingungen für den Erwerb

Nach der Annahme des Antrags durch Peggy Energy AG erhält der Antragsteller (nachfolgend als "Kunde" bezeichnet) einen persönlichen Kunden Badge "Peggy" (nachfolgend als «Badge» bezeichnet) und einen persönlichen Geheimcode (PIN-Code). Peggy Energy AG ist berechtigt, ohne Angabe von Gründen, Anträge auf Ausstellung eines Badges abzulehnen. Mit der Unterzeichnung des Badge-Antrags und der Hinterlegung des Depots von 20.00 CHF erklärt sich der Antragsteller mit den allgemeinen Bedingungen für die Nutzung des Badges einverstanden. Jedes ausgestellte und herausgegebene Badge bleibt Eigentum von Peggy Energy AG. Badges werden ausschliesslich an Kunden mit Wohnsitz Schweiz ausgehändigt.

2. Zahlungsfunktion und Nutzung der Badges

Der Inhaber des Badges übernimmt die volle Verantwortung für den ihm ausgehändigten Badge. Dieser Badge kann an unserer Tankstelle verwendet werden. Sollte vorübergehend an der Tankstelle keine Bezüge getätigt werden können, berechtigt dies den Kunden zu keinen Ersatzansprüchen. Darüber hinaus können Vorteilsprogramme, die den Inhabern des Ausweises gelegentlich angeboten werden, jederzeit geändert oder ausgesetzt werden.

3. Sorgfaltspflicht und Rechenschaftspflicht

Der Inhaber des Badges ist verpflichtet, die Einrichtungen der Tankstelle gemäß den geltenden gesetzlichen Vorschriften sowie den Anweisungen der Tankstelle zu benutzen und die Einrichtung der Tankstelle sorgfältig zu behandeln. Ab dem Zeitpunkt des Erhaltes des Badges haftet der Kunde für sämtliche Schäden jeglicher Art, direkt oder indirekt, die absichtlich, fahrlässig oder durch Handlungen von Hilfspersonen dem Badge ausstellenden Unternehmen zugefügt werden. Stellt der Badge-Inhaber allfällige Mängel oder Defekte fest, hat er dies umgehend bei der Badge ausstellenden Unternehmung, Peggy Energy, zu melden. Die kartenherausgebende Firma haftet nicht für Leistungen, welche durch Drittfirmer erbracht werden. Peggy Energy AG haften gegenüber dem Badge-Inhaber ausschliesslich im Falle von Vorsatz oder grober Fahrlässigkeit. Die Haftung gegenüber Dritten oder Hilfspersonen ist ausgeschlossen. Die Verwendung eines abgelaufenen oder ungültigen Badges sowie jede andere missbräuchliche Verwendung des Badges kann Gegenstand einer strafrechtlichen Verfolgung bilden. Der Karteninhaber haftet vollumfänglich für daraus entstehende Schäden.

4. Rechnungsstellung

Die Rechnungsstellung an den Kunden für Treibstoffbezug erfolgt, je nach Abmachung, 2x pro Monat oder 1x pro Monat. Der Kunde ist verpflichtet, diese Rechnung sofort nach Erhalt zu prüfen. Rechnungen, welche nicht innerhalb von 5 Tagen nach Erhalt schriftlich beanstandet werden, gelten als akzeptiert.

5. Zahlungsfähigkeit

Der Kunde verpflichtet sich, seine Zahlungsfähigkeit aufrechtzuerhalten. Im Falle einer Änderung seiner finanziellen Situation ist er dazu verpflichtet, Peggy Energy AG unverzüglich zu informieren. Nach Ablauf der Zahlungsfrist kommt der Kunde ohne weitere Formalitäten in Zahlungsverzug. Die Peggy Energy AG aufgrund des Zahlungsverzuges entstandenen Kosten und Auslagen (Mahn- und Inkassokosten, Verzugszinsen, etc.) werden dem Kunden zusätzlich zu den bereits geschuldeten Beträgen in Rechnung gestellt.



Allgemeine Geschäftsbedingungen Peggy Energy AG

6. Verlust und Diebstahl

Nach Erhalt des Badges ist der Kunde verpflichtet, diesen sorgfältig und an einem sicheren Ort aufzubewahren. Der persönliche PIN-Code ist getrennt aufzubewahren und darf nicht in die Kenntnis unbefugter Dritter gelangen. Sollte der Badge verloren gehen, ist das ausstellende Unternehmen, Peggy Energy AG, unverzüglich zu benachrichtigen. Der Kunde haftet für alle Schäden, die durch Diebstahl, Verlust oder Missbrauch des Badges entstehen. Der Kunde haftet für alle Kosten, die dem ausstellenden Unternehmen im Zusammenhang mit dem Diebstahl oder Verlust entstehen. Das Depot wird bei Verlust, Diebstahl oder Beschädigung nicht zurückerstattet. Für die Ausstellung eines neuen Badges wird dem Kunden eine Gebühr von CHF 20.00 CHF, wie im Vertrag festgehalten, in Rechnung gestellt.

7. Kündigung und Ausschluss

Unter Einhaltung einer Kündigungsfrist von einem Monat kann der Inhaber per eingeschriebenem Brief das Badge jederzeit kündigen. Er muss dem Schreiben eine Kopie eines amtlichen Ausweises beilegen und das Badge zurückgeben. Peggy Energy AG kann jederzeit und ohne Angabe von Gründen die Rückgabe oder Sperrung des das Badge verlangen. Ein Badge, dessen Rückgabe verlangt wurde, verliert seine Gültigkeit mit dem Eingang der Rückgabeaufforderung beim Inhaber und muss unverzüglich an Peggy Energy AG zurückgegeben werden.

8. Änderungen

Peggy Energy AG ist berechtigt, die vorliegenden Allgemeinen Geschäftsbedingungen jederzeit zu ändern oder zu ergänzen. Änderungen und Ergänzungen der Allgemeinen Geschäftsbedingungen werden zeitnah auf unserer Website veröffentlicht.

Sie gelten als genehmigt, wenn der Kunde innert 15 Tagen nach Veröffentlichung keinen schriftlichen und eingeschriebenen Widerspruch erhebt.

Andernfalls endet das Vertragsverhältnis zwischen der kartenausgebenden Firma und dem Kunden, unter Vorbehalt bestehender Forderungen aus oder im Zusammenhang mit der bisherigen Nutzung, per sofort. Mit Eingang des Widerspruchs des Kunden wird das Badge ungültig und durch Peggy Energy AG storniert. Das Badge muss vom Kunden an Peggy Energy AG zurückgegeben werden.

9. Mitteilungs-und Korrekturpflicht

Der Kunde ist verpflichtet, Peggy Energy AG unverzüglich alle Änderungen, bezüglich der im Antrag gemachten Angaben wie des Namens, der Anschrift, des Fahrzeugkennzeichens etc. mitzuteilen.

Der Kunde kann die ihn betreffenden Daten jederzeit berichtigen oder ergänzen lassen, indem er eine entsprechende Mitteilung an Peggy Energy AG sendet.

10. Datenschutz

Die geltende Datenschutzerklärung gilt für die Verarbeitung personenbezogener Daten durch Peggy Energy AG.

11. Anwendbares Recht und Gerichtsstand

Die vorliegenden Allgemeinen Geschäftsbedingungen unterliegen dem Schweizer Recht unter Ausschluss des Übereinkommens über den Verkauf von Waren.

Für allfällige Streitigkeiten aus diesen Allgemeinen Geschäftsbedingungen bzw. der Nutzung des Badges ergeben sind für Geschäftskunden ausschliesslich der ordentlichen Gerichte am Sitz von Peggy Energy AG zuständig.

Programme de fidélité – badge client

Peggy Energy SA

Route des Vernettes 19, CH-1566 St-Aubin FR



Votre programme fidélité personnalisé

Nous proposons deux options d'utilisation du badge Peggy Energy SA

Dans les deux cas, une caution de 20.00 CHF par badge est requise. Elle vous sera restituée lors du retour du badge en bon état.

Les badges sont livrés le jour même de la réception du paiement.

Badge en facturation

Vous recevrez un badge lié à un véhicule, offrant à vous et vos employés un accès rapide au carburant. Le paiement sera effectué par facturation mensuelle.

Vos avantages :

En plus de nos bas prix profiter d'un rabais fixe de 2ct par litre dès votre premier plein.

Badge en prépaiement

Vous alimentez votre compte client en même temps que le paiement de la caution du badge et bénéficiez de réductions sur vos pleins de carburant jusqu'à épuisement du solde.

Vos avantages :

Bénéficiez en plus de nos bas prix de 3ct par litre d'essence et profiter de la possibilité de recharger votre badge en cash directement auprès de notre automate de la station essence.

Rabais de fin d'année selon votre flotte véhicule

En fin d'année, nous appliquons des rabais en fonction de votre consommation annuelle. Ces réductions seront accordées sous forme de ristourne sur votre dernière facture de l'année.



Chargement de votre badge client à notre automate

Sur l'écran tactile de la borne :

1. Choisir « Cash/bon »
2. Choisir « Chargement compte prépaiement »
3. Présenter votre badge devant le lecteur
4. Insérer le ou les billets de banque afin de recharger votre solde
5. Choisir « finir introduction billets »
6. Demander si souhaiter le ticket de reçu
7. Votre badge est chargé et prêt à être utilisé
8. Vous pouvez consulter votre solde en imprimant le reçu à la fin d'une nouvelle demande de carburant